

# Les échos du CSE du 28 mai

Les infos à ne pas manquer

Notre déclaration en séance

Point sur les nouvelles modalités de gestion des frais annexes à la formation (hébergement /restauration)

Information sur la classification de Droit Public

Sommaire

Information en vue d'une consultation sur le PAPRI Pact 2026

Information relative à la mise en place des cellules saisonnières dédiées à l'activité vendanges en Grand Est

Information en vue d'une consultation sur l'élargissement du périmètre de la cellule saisonnière dédiée à l'activité Vendanges en Champagne (Aisne et Seine et Marne)

Information en vue d'une consultation sur les impacts horaires de travail liés à l'activité Vendanges

# Les échos du CSE du 28 mai

## Information en vue d'une consultation sur le PAPRI Pact 2026

Le PAPRI Pact est le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail.

Le PAPRI Pact 2026 de France Travail Grand Est présente les actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Le document s'appuie sur l'évaluation des risques réalisée via le DUERP et identifie 11 risques professionnels majeurs.

Les risques psychosociaux (RPS) sont considérés comme prioritaires, notamment en raison de la surcharge de travail et des transformations organisationnelles. Les managers, les conseillers indemnisation et les fonctions support sont les plus exposés aux RPS.

Le document souligne aussi les risques d'agression, avec plus de 1 200 signalements en 2025 malgré une baisse par rapport à 2024. La stratégie de prévention repose sur les formations, les dispositifs de sûreté et les équipements technologiques. D'autres risques sont abordés : déplacements, postures sédentaires, incendie, électricité, agents biologiques et attentat terroriste.

Le plan prévoit des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire afin de mieux protéger les agents. Le budget 2026 comprend près de 192 500 € pour la sécurité et plus de 11 millions d'euros pour les équipements de sûreté.

La CFE-CGC profite de ce point pour signaler à nouveau la situation critique des agences de Sélestat et d'Haguenau dont les conseillers, et plus particulièrement les CRI, se trouvent particulièrement exposés au regard des derniers arbitrages sur le recrutement et les postes diffusés dans la BDE.



## Les échos du CSE du 28 mai

Information relative à la mise en place des cellules saisonnières dédiées à l'activité vendanges en Grand Est

Information en vue d'une consultation sur l'élargissement du périmètre de la cellule saisonnière dédiée à l'activité Vendanges en Champagne (Aisne et Seine et Marne)

Information en vue d'une consultation sur les impacts horaires de travail liés à l'activité Vendanges

France Travail Grand Est reconduit en 2026 les cellules saisonnières dédiées aux vendanges en Alsace et en Champagne afin de répondre aux besoins de recrutement des viticulteurs. La campagne 2025 a montré une forte hausse des postes proposés et des appels traités, notamment en Champagne avec plus de 4 400 offres enregistrées.

Des moyens humains importants sont mobilisés avec des CDD, des superviseurs, des lignes téléphoniques dédiées et un accompagnement renforcé des équipes. Un plan de communication régional est également prévu pour informer les candidats, les mairies et les employeurs des zones viticoles.

Enfin, l'extension des horaires de travail et la possibilité de travailler certains samedis sont envisagées pendant la période intense des vendanges.



# Les échos du CSE du 28 mai

## Information sur la classification de Droit Public

L'évolution du référentiel des métiers de France Travail et de la grille de classification de Droit Public s'aligne sur la grille de classification de Droit privé.

Un projet d'évolution du référentiel des métiers a été examiné au sein de l'ONM et a conduit les parties à ouvrir une négociation sur l'évolution de l'accord relatif à la classification du 22 novembre 2017 afin de réviser la grille de classification des agents de droit privé, grille dont la validation est reportée au 1<sup>er</sup> juillet du fait de l'attente de l'agrément (initialement prévu au 1<sup>er</sup> juin).

Cette évolution du référentiel des métiers vise à renforcer l'attractivité des emplois en interne et de France Travail en tant qu'employeur, à accompagner les parcours professionnels et l'adaptation aux évolutions du service public de l'emploi.

Une présentation de cette classification sera faite en agence aux personnes concernées.



# Les échos du CSE du 28 mai

## Point sur les nouvelles modalités de gestion des frais annexes à la formation (hébergement /restauration)

Le document présente la nouvelle organisation des frais annexes liés aux formations à partir du 1er août 2026.

France Travail met en place un processus unique via l'outil OGD pour gérer les réservations d'hébergement et les remboursements de repas. Les agents devront désormais réserver eux-mêmes leurs hôtels puis demander le remboursement via une note de frais, dans la limite des plafonds prévus.

Les repas du midi et du soir seront principalement remboursés sur justificatifs, sauf cas exceptionnels sans offre de restauration à proximité. Cette réforme vise à simplifier les procédures, harmoniser les règles de déplacement et améliorer le suivi par les managers.

Pour rappel remboursement de repas le midi à hauteur de 21€ pour le Grand Est sauf Champagne-Ardenne à 24€ (la Direction n'a pas voulu harmoniser les 3 territoires malgré nos demandes successives) et 25€ pour le diner. Pour les nuitées, le montant est de 100€ pour la Province et 150€ pour Paris.

L'avantage d'utiliser OGD est de ne pas avoir à avancer les frais d'hébergement ou déplacement et les remboursements sont effectués en moyenne dans un délai inférieur à 5 jours.





**Déclaration CFE-CGC Grand Est  
CSE du 28 mai 2026**

**Référents Métiers : on vous entend !!!!**



**IA à France Travail :  
Les RM ne sont pas des ALGORITHMES**

La DG annonce que l'IA pourrait répondre aux agents à votre place. Derrière cette annonce, une question se pose : le métier de RM est-il en train d'être remis en cause ?

Pour la CFE-CGC, une chose est claire :  
l'IA ne doit pas devenir un prétexte pour affaiblir ou faire disparaître un métier essentiel.

Nous avons donc interpellé la DR pour ouvrir un débat sur l'avenir du métier de RM.

**NON, l'IA ne fait pas VOTRE MÉTIER**  
Oui, certains outils peuvent répondre à des questions simples, mais ne remplacent pas :

- La culture métier et les subtilités réglementaires
- La compréhension des réalités de terrain
- La relation de confiance avec les agents
- L'accompagnement du développement des compétences

**Le rôle du RM repose sur l'expertise, l'analyse et l'humain.  
Un algorithme ne remplacera jamais cela.**

**Ce que nous demandons**

- Un nombre de RM adapté à l'effectif de l'agence
- Une fiche de poste claire, reconnue et respectée
- La spécificité de votre rôle au sein des ELD
- Une animation réglementaire régulière du réseau RM, en synergie avec la Direction Régionale et Départementale
- Des informations plus claires et moins dispersées
- Une reconnaissance réelle du métier avec un processus de détection adapté

**Ce que porte la CFE-CGC**

- Un débat de fond sur l'évolution du métier de RM et de sa rémunération
- Une concertation avant toute modification des missions
- La reconnaissance que les RM ne sont pas substituables par l'IA

**NOTRE POSITION EST CLAIRE**  
La transformation numérique doit aider les agents, pas remplacer les métiers. Le métier de RM est un pilier du développement des compétences et du collectif de travail.  
La CFE-CGC continuera de défendre votre rôle et votre expertise.

**Vous vous retrouvez dans nos valeurs, rejoignez-nous dès maintenant !**

[syndicat.cfe-cgc-grandest@francetravail.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-grandest@francetravail.fr)  
[www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres  
A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2

# Les échos du CSE du 28 mai

## Les infos à ne pas manquer

### - **Alerte sur la situation préoccupante de Sélestat et Haguenau**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi, suivie par les autres organisations syndicales, alerte sur la situation préoccupante des agences de Sélestat et Haguenau, agences qui ne se voient pas renforcées sur la partie indemnitaire, les seuls recrutements supplémentaires bénéficiant aux équipes entreprise ou placement. En effet, les postes pour la gestion de droits ne viennent que compenser des départs en retraite et ne permettent donc pas de faire face à la surcharge de travail liée à la réorganisation du bassin de Strasbourg. L'alerte est prise en compte mais la CFE-CGC restera vigilante sur les réponses proposées, réponses qui ne peuvent pas se résumer à de la mutualisation avec d'autres agences ou la mobilisation d'heures supplémentaires.

### - **Concernant le télétravail et les déplacements :**

Afin de faire face à l'augmentation du prix des carburants, les managers utiliseront au cas par cas et dans la mesure où c'est justifié le télétravail traditionnel puis occasionnel (comme c'est déjà le cas parfois), pour les personnes dont les frais de déplacement sont importants du fait de l'utilisation de leur véhicule. Une fois ces dispositifs épuisés, le manager pourra utiliser et demander le télétravail exceptionnel si vous lui faites part de difficultés financières liées au surcoût du carburant dans le cadre de votre activité professionnelle. Inutile donc de demander du télétravail supplémentaire si vous utilisez d'habitude les transports en commun ou si vous venez à pied 😊.

**En cas de difficultés n'hésitez pas à nous contacter :** [syndicat.cfe-cgc.grandest@francetravail.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc.grandest@francetravail.fr)

